

LA FARE-LES-OLIVIERS

Toute la ville en fête pour la Sainte-Rosalie

La traditionnelle fête de la Sainte-Rosalie va pouvoir avoir lieu du 26 au 31 août dans de nombreux endroits de la ville, pour les petits et les grands, malgré certaines modifications dues à la crise sanitaire.

La retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, les soirées dansantes, orchestres et buvettes, la bénédiction des chevaux, les concours de boules et l'inauguration de La Chapelle Sainte Rosalie sont annulés, car incompatibles avec la mise en place d'un périmètre d'accès avec vérification du pass sanitaire. Trois animations pourront tout de même être maintenues et ce pour le plus grand plaisir des Farencs, puisque, chaque année, c'est le rendez-vous des habitants qui viennent nombreux pour honorer leur sainte patronne, la bergère qui sauva le village de la peste en 1720.

C'est le cas de la fête foraine pendant toute la durée de l'événement dans deux zones distinctes d'une trentaine de fo-



L'annuelle fête de Sainte-Rosalie, modifiée par la situation sanitaire, commence aujourd'hui et aura lieu jusqu'au 31 août.

rains chacune : les manèges pour enfants seront sur le cours Aristide Briand, et ceux des ados/adultes sur le parking du collège Louis Leprince Ringuet.

La soirée musette se tiendra le 30 août à partir de 21 h à la salle Deydier Avon avec "Sym-

pa Musette". Le goûter des anciens sera lui le vendredi 3 septembre à partir de 14 h au centre culturel Jean Bernard, sur réservation uniquement.

À noter aussi : pendant toute la fête, les commerces de bouche du centre (Pizza Marius, Planète Pizza, le Bar du

Commerce, le Bar du Siècle et le Bar de l'Avenue) pourront proposer des repas (midi et soir) avec des animations. Le centre-ville sera par ailleurs fermé à la circulation pendant toute la durée de la fête. Un flyer a été distribué aux habitants concernés par les fermetures ou changements de sens de circulation, mais d'autres exemplaires sont disponibles à l'accueil de la mairie et à celui de la police municipale, pour les résidents qui souhaitent en obtenir un exemplaire. Sur le cours Aristide Briand, des contrôles auront donc lieu entre 16 h et 1 h du matin. Les résidents pourront présenter, soit leur pass sanitaire, soit un justificatif de domicile. Quant au marché du samedi matin, il est maintenu uniquement sur le cours Charles Galland.

C.L.

Le pass sanitaire est obligatoire ainsi que le port du masque pour toutes les animations. Infos : lafarelesoliviers.com.